

## L'OFFICE DU NIGER VU PAR RENÉ DUMONT

### L'ÈRE DU FIDES<sup>1</sup>

Coût excessif des grands travaux hydrauliques : Office du Niger  
(in René Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Le Seuil, 1962, 1973)

En mars 1961, ses dépenses totales, réévaluées en francs de l'année, étaient estimées autour de 22 milliards C.F.A. pour 48.000 hectares irrigués : plus les villages des colons, l'infrastructure routière et un complexe industriel (Markala, Niono ...). Les travaux de base, barrage de Sansanding et grands canaux, étant fortement sous-utilisés (il fut évoqué la possibilité d'arroser un million d'hectares), il était logique de chercher à étendre la surface irriguée.

Pour gagner un hectare à l'arrosage, il fallait dépenser localement 275.000 F C.F.A., compte non tenu de ces ouvrages de base. Et on y récoltait alors, en moyenne, un peu moins de 20 quintaux de paddy, à 9 F le kg : ou 600 kg de coton-graine, à 30 F : soit 18.000 F de recettes brutes à l'hectare, 6,5 % de l'investissement. Les financiers estiment souvent que si la recette brute annuelle prévue ne dépasse pas le tiers de l'investissement nécessaire pour l'obtenir, celui-ci n'est guère intéressant. Ce taux de 33 %, arrêté pour notre vieille Europe, riche de capitaux, serait même faible pour un jeune pays africain. Une partie des crédits FIDES étaient des subventions, des charges d'entretien étant inscrites sous la rubrique « travaux neufs » : car la balance recette-dépenses de l'Office était négative et, depuis 1961, le déficit s'accroît.

Cette entreprise typiquement technocratique est née de considérations topographiques (l'eau coule toute seule), sans essais agronomiques prolongés. Et surtout sans aucun désir ni adhésion volontaire des populations intéressées, qui manifestaient à son endroit (comme les Beni-Amir du Tadla au Maroc) une hostilité déclarée. On pouvait donc, vers 1958, la considérer en faillite : elle apportait de l'eau au moulin de la thèse capitaliste : « L'État est incapable de gérer une entreprise. »

Les premiers colons furent des volontaires « désignés d'office » par les chefs de villages, qui se débarrassèrent volontiers, de la sorte, de leurs ennemis, ou des éléments turbulents. À mesure que l'autoritarisme colonial faiblissait, il fallut séduire les paysans à installer. Ils recevaient, à leur arrivée, des vivres jusqu'à la prochaine récolte et une maison déjà bâtie. Leur taxe d'arrosage ne payait même pas l'entretien du réseau. Les labours étaient réalisés au tracteur, de plus en plus péniblement d'ailleurs, dans une terre que l'irrigation finissait par durcir : tandis que les rendements restaient tout à fait insuffisants. Ceux de riz tendaient à décroître rapidement, par invasion des riz sauvages et autres mauvaises herbes. Le déficit est plus élevé sur les régies de riziculture mécanisée. La récolte par moissonneuse-batteuse y provoque la craquelure du grain trop mûr, et à l'usinage, il rend surtout des brisures, de valeur bien moindre que les riz entiers.

Il eût été raisonnable de fournir seulement des avances de vivres, tout en laissant les colons bâtir chacun leur maison en mode-saison agricole — ici de six mois. Il eût fallu, comme en Gézirah au Soudan (ex-anglo-égyptien), ne réaliser un tel ouvrage qu'une fois les techniques culturelles bien expérimentées. Mais les colons originaires de Haute-Volta retournent chez eux : l'Office absorbe 40 % des crédits

<sup>1</sup> Fonds d'investissement pour le développement économique et social.

maliens à l'agriculture, avec 10 % de la production brute...

#### PRIORITÉ : LA PETITE HYDRAULIQUE, AVEC PARTICIPATION RÉELLE DES INTÉRESSÉS

Les grands chantiers de M. Belime installaient donc, sur le delta mort du Niger, un réseau d'irrigation totale, visant la réalisation à grands frais de la maîtrise de l'eau. Cependant le drainage y resta, jusqu'à ces dernières années, si défectueux qu'il maintint très bas les rendements du coton<sup>2</sup>. Pendant ce temps, dotés de crédits plus modestes — ainsi commence la sagesse —, les services de l'agriculture étudiaient les cuvettes qui bordaient sur chaque rive le Niger, séparées du fleuve par des dépôts d'alluvions formant, en lignes quasi continues, des « bourrelets de berges ».

Il suffit de compléter les vides de ces digues naturelles et d'y placer quelques vannes d'admission réglables pour régulariser, en partie, les crues du fleuve. On accrut ainsi les surfaces inondées, cultivées un riz, dont on améliora les rendements, arrivant à près d'une tonne de paddy à l'hectare. Le coût de cet aménagement variait de 10 à 35.000 F C.F.A. l'hectare : la rentabilité y était donc très supérieure à celle de l'Office du Niger. Elle aurait pu être améliorée, avec une participation plus importante des futurs intéressés. En effet, ceux-ci, occupés six mois l'an par leurs cultures sèches, ont une possibilité d'épargne élevée : celle de leurs bras, inutilisés toute la morte-saison, à cause de la sécheresse.

Le fonds FERDES demandait donc aux futurs bénéficiaires de fournir, par leur travail, le tiers de la dépense totale des aménagements hydrauliques prévus. Le Territoire payait le second tiers, et la métropole le dernier. Mais le génie rural, qui devait réaliser sa tranche de Plan, argua du manque d'enthousiasme populaire pour un travail gratuit, dont on percevait mal l'utilité. Le « travail forcé » au profit des Blancs, dont l'abolition ne datait que de dix à douze ans, y fut évoqué.

Près de Ferkessédougou, Centre-Nord de la Côte-d'Ivoire, pour attirer les paysans sur les chantiers, on leur offrit 100 F C.F.A. par jour de travail, salaire inférieur d'un bon tiers au S.M.A.G. ivoirien (156 F) : et il y eut autant d'ouvriers qu'on en désirait. En morte-saison agricole, époque des travaux, il y a fort peu d'offres d'emploi entre paysans, et au tarif de 60 ou 80 F par jour. Les travaux terminés, beaucoup de ceux qui les avaient effectués se refusèrent à la mise en valeur, et ces vallées maintenant aménagées restent encore largement sous-utilisées. Personne n'y consent à participer à l'entretien des ouvrages, que tous considèrent comme propriété de l'État. Ils n'auraient le sentiment d'en être copropriétaires que *s'ils avaient longuement peiné, sans salaire, pour les construire*.

L'éthique de la propriété occidentale n'existe guère en Afrique tropicale. Mais pour tirer un plein parti de cette irrigation, des travaux de finition sont indispensables. Après avoir nivelé chaque rizière, il faudrait l'entourer d'une diguette permettant d'y retenir, avant et pendant la floraison du n<sup>4</sup> une couche uniforme d'eau de 20 à 25 cm, gage des hauts rendements. Le paysan africain hésite devant ce travail, car la répartition périodique coutumière des terres à chaque nouveau défrichement, pratiqué pour les cultures sèches (les seules traditionnelles), ne lui garantit pas la jouissance prolongée du fruit de son travail. Celle-ci n'implique pas forcément la propriété du droit romain. La situation serait pire encore en Haute-Volta où de larges vallées, aménagées sur des centaines d'hectares, sont encore, en 1973, des années après la fin des travaux, presque totalement délaissées.

La participation volontaire des bénéficiaires réduirait les frais d'aménagement, permettant de faire beaucoup plus de travaux avec les mêmes crédits, donc

<sup>2</sup> Si une étude pédologique sérieuse des sols avait été réalisée, on n'aurait pas entrepris cet aménagement.

d'accélérer le développement rural. Elle serait aussi la meilleure garantie du plein usage et de la pleine efficacité de tels travaux. Ceux qui ne seraient pas disposés à les utiliser n'accepteraient pas d'y travailler bénévolement. Un tel « investissement de travail » exige un environnement politique différent de celui de la colonisation finissante — ou de celui d'une indépendance favorisant délibérément une caste de privilégiés ! Les conditions politiques africaines ne permettent guère d'envisager de solutions « à la chinoise », qui n'ont pu s'implanter en Guinée et au Mali.